

Maisons de justice et du droit

Établissements judiciaires de proximité, les deux Maisons de Justice et du Droit (MJD) du territoire (à Athis-Mons et Villejuif) agissent en collaboration avec le Ministère de la Justice, les Conseils départementaux de l'accès au droit de l'Essonne et du Val-de-Marne, et plusieurs associations. Objectifs : rendre la justice plus proche, plus accessible et plus compréhensible pour le citoyen.

Dans cette rubrique



Maison de justice et du droit à Athis-Mons

La Maison de la Justice et du Droit (MJD) des Portes de l'Essonne (Grand-Orly Seine Bièvre) vous accueille, vous informe et vous aide à faire...



Maison de justice et du droit à Villejuif

La Maison de justice et du droit (MJD) située à Villejuif est un lieu d'ex Seine...

Accueil, écoute, orientation, information juridique

Les deux Maisons de Justice et du Droit du Grand-Orly Seine Bièvre sont des lieux d'accueil, d'écoute, d'orientation et d'information juridique, ouverts à toute personne souhaitant s'informer sur ses droits et ses obligations, être orientée, conseillée ou assistée dans ses démarches juridiques ou administratives quel que soit son lieu de résidence. C'est un service public gratuit et confidentiel.

Les Maisons de Justice et du Droit s'organisent autour de 4 missions principales.

Garantir l'accès au droit pour tous



Concourir à l'aide aux victimes



Favoriser le règlement amiable des litiges du quotidien



Concourir à la prévention de la délinquance / activités judiciaires de proximité



Permanences gratuites et confidentielles, intervenants qualifiés

Afin de répondre à ces différentes missions, des **permanences gratuites et confidentielles** sont assurées par des **intervenants qualifiés** (professionnels du droit, associations, structures spécialisées).

Quelle que soit votre demande, vous serez accueilli par les agents d'accueil qui vous orienteront vers le professionnel compétent.

La majorité des permanences se déroule sur rendez-vous. Renseignez-vous auprès de la Maison de Justice ou consultez le planning des permanences.

Aucune demande juridique formulée par mail ne sera traitée.

